

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION

LÉGISLATURE 2008-2012 - Élection complémentaire de 9 juges au Tribunal cantonal (six postes à 100%, un poste à 80%, un poste à 70%, un poste à 50%)

Préambule

Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du canton. Il assume un double rôle d'autorité juridictionnelle et de direction de l'Ordre judiciaire. Les juges du Tribunal cantonal sont désignés par le Grand Conseil pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 2008. Sur proposition du Bureau du Grand Conseil, le Grand Conseil fixe par décret leur nombre et leur taux d'activité (art. 68 LOJV).

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011 des nouveaux codes de procédure civile et pénale fédéraux impliquera de profonds changements dans les compétences du Tribunal cantonal, avec un impact sur le nombre de Juges cantonaux nécessaires à son fonctionnement. C'est pourquoi le Grand Conseil vaudois a voté, le 15 décembre 2009, et suite à l'adoption des volets " procédure pénale " et " procédure civile " du projet CODEX_2010 (EMPL 116 et 187), une modification du décret fixant le nombre de juges cantonaux, portant leur nombre de 34.4 à 42.4 équivalents temps pleins (ETP), soit une augmentation de 8 ETP, répartis de la manière suivante : 6 postes à 100%, un poste à 80%, un poste à 70% et un poste à 50%. Conformément à l'article 131 de la Constitution vaudoise et aux articles 154 et suivants de la loi sur le Grand Conseil, la Commission de présentation est chargée de préavis sur l'élection des juges cantonaux. C'est donc le **préavis de la Commission de présentation sur l'élection complémentaire de neuf juges au Tribunal cantonal** pour la législature 2008-2012 qui fait l'objet de ce rapport.

Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie les 24 et 25 février ainsi que le 1^{er} mars 2010 pour traiter de ce préavis. Elle était composée des députés suivants : Mmes Fabienne Freymond Cantone (présidente), Fabienne Despot, Béatrice Métraux, MM. Régis Courdesse, Jean-Michel Dolivo, Claude-André Fardel, Olivier Feller (vice-président), Jacques Halcy et Nicolas Mattenberger. La commission a aussi eu le privilège d'être accompagnée dans ses auditions et réflexions par ses quatre experts indépendants, MM. Philippe Richard, Jean-Jacques Schwaab ; Bertil Cottier (excusé le 24.02.10) et Philippe Reymond (excusé le 01.03.10).

Travail de la Commission de présentation pour préavis sur l'élection de juges

La Commission de présentation a procédé à l'habituelle mise au concours des postes dans la Feuille des avis officiels, le 8 janvier 2010. A la fin du délai de dépôt des candidatures, onze personnes avaient

déposé leur dossier. La Commission de présentation a entendu ces onze candidats, selon les modalités d'entretien qu'elle s'était fixée avant la première procédure d'élection complémentaire de deux juges au Tribunal cantonal, en novembre 2007 (cf. GC 41). Ces modalités couvrent, notamment, les thèmes suivants : les motivations du candidat, ses connaissances de l'environnement et sa vision de la justice, ses compétences juridiques, sa vision de l'indépendance, ainsi que certaines mises en situation. La durée des entretiens et les questions posées étaient les mêmes pour tous les candidats, mises à part quelques questions propres au CV et à l'expérience de chaque candidat.

Préavis de la Commission de présentation

A l'issue des auditions, les experts ont rendu, à l'unanimité, les préavis suivants : Préavis positif pour les candidats Mihaela Amoos (moins une abstention d'un des experts pour cette dernière en raison du fait qu'il était son maître de stage), Yasmina Bendani, Dina Charif Feller, Caroline Kuhnlein (moins une abstention pour cette dernière, l'un des experts s'étant récusé pour des raisons de lien de parenté) et Jean Métral. Préavis positif avec réserves pour les candidats Philippe Colelough et Mélanie Pasche. A la majorité, ils ont rendu un préavis positif avec réserves pour le candidat Marc Pellet. Finalement, ils ont été unanimes à préavis négativement sur les trois candidats restants.

Après avoir pris en considération le préavis motivé des experts, la Commission a délibéré de son propre préavis. A l'unanimité, (moins une abstention pour tous les candidats de sensibilité politique de droite en raison du fait que l'un des commissaires ne vote, pour des raisons de déontologie personnelle, que pour des candidats qui sont proches de sa sensibilité politique), les membres de la commission ont décidé de préavis en faveur des candidatures de Mmes Mihaela Amoos, Yasmina Bendani, Dina Charif Feller, Caroline Kuhnlein, Mélanie Pasche, Sandra Rouleau, et de MM. Philippe Colelough, Jean Métral et Marc Pellet. Ces candidats ont convaincu de par leurs qualités techniques et personnelles, leurs compétences professionnelles et leur expérience, tant variées que complémentaires. En outre, la commission a été sensible à la recherche d'équilibres politiques. A noter que la commission a finalement préavis favorablement sur une candidature appréciée négativement par les experts. Il a en effet été jugé par l'ensemble des commissaires que l'audition de cette candidate n'avait pas été le reflet de ses compétences réelles, lesquelles correspondent pleinement aux exigences requises.

Des onze candidats initiaux, deux ont retiré leur candidature suite au préavis de la commission.

Modalités d'élection

Pour être élu, les candidats doivent recevoir la majorité des voix du Grand Conseil. Si cela ne devait pas être le cas, un deuxième tour devrait avoir lieu avec une nouvelle ouverture de candidatures.

Conclusion

La Commission de présentation, chargée de préavis quant à l'élection de 8 ETP juges au Tribunal cantonal, répartis en six postes à 100%, un poste à 80%, un poste à 70% et un poste à 50%, propose au Grand Conseil le préavis suivant :

Six postes à 100%:

- **Mme Dina Charif Feller**
- **M. Philippe Colelough**
- **M. Jean Métral**
- **Mme Mélanie Pasche**

- **M. Marc Pellet**
- **Mme Sandra Rouleau**

Un poste à 80%:

- **Mme Yasmina Bendani**

Un poste à 70% :

- **Mme Mihaela Amoos**

Un poste à 50% :

- **Mme Caroline Kuhnlein**

Les dossiers des candidats sont à disposition des députés qui veulent les consulter. Les dossiers sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil. Ils seront aussi disponibles, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Palais de Rumine.

Nyon, le 3 mars 2010.

La présidente :
(Signé) *Fabienne Freymond Cantone*